



# Compte-rendu

## Séance du Conseil municipal du 12 mars 2015

---

24 conseillers étaient présents : Injoud Ajeche - Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini (arrivé à 19h58) - Anthony Destaing - Jean Yves Dubois - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Candice Gilg - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

3 conseillers étaient excusés : Evelyne Arnaud (donne pouvoir à Lucien Spigarelli) - Audrey Romao-Jacquier (pas de pouvoir) - Pascal Valentin (donne pouvoir à Anne Le Mouëllic)

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, l'approuvent.

\* \* \* \* \*

# I - Finances, ressources humaines et administration générale :

---

## 1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

.....Suite à la démission de M. Bruno Martinod de son mandat de conseiller municipal, et ainsi que le prévoit l'article L.270 du Code Electoral, dans les communes de 1000 habitants et plus, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de confirmer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, soit M. Camille Dutilly.  
M. Camille Dutilly, est donc installé nouveau conseiller municipal.

## 2 – Approbation des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion et affectation des résultats

### I.1. Comptes administratifs 2014

*Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations.*

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du **budget annexe eau et assainissement** qui présente un excédent de 81 580,06 euros en section de fonctionnement et un excédent global de 236 494,62 euros en section d'investissement.

.....Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du **lotissement les Chaudannes II** qui présente un équilibre de la section de fonctionnement à 302 884,92 euros et un excédent de 150 005,85 euros en section d'investissement.

.....Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du **lotissement Champ de la Tuerne** qui s'équilibre à 268 658,73 euros en section de fonctionnement et à 271 658,93 euros en section d'investissement.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la **zone commerciale des Iles** qui présente un excédent de 53 144,26 euros en section de fonctionnement et un excédent global de 1750,00 euros en section d'investissement.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du **budget principal** qui fait apparaître un excédent de 2 836 059,20 euros à la section de fonctionnement et un déficit de 1 617 843,86 euros à la section d'investissement.

*Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.*

### I.2. Affectation de l'excédent

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du **budget annexe de la zone commerciale des Iles** de 53 144,26 euros à la section d'investissement.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du **budget principal** 2014 de 2 836 059,20 euros à concurrence de 1 617 843,86 euros sur la section d'investissement du budget primitif 2015 et de 1 218 215,34 euros sur la section de fonctionnement du BP 2015.

.....Il ne sera réalisé aucune affectation pour le budget eau et assainissement afin de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement du BP 2015. Celui-ci servira à financer pour partie les charges liées à la mise en place de la régie d'eau en 2015.

### **I.3. Comptes de gestion 2014**

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble des comptes de gestion 2014 des budgets annexes et du budget principal, établis par le receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, en respectant la stricte concordance avec les comptes administratifs présentés par l'ordonnateur.

### **3 – Débat d'orientations budgétaires**

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants qui doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

.....Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2014, ce jeudi 12 mars 2015.

## **II – Affaires foncières, urbanisme :**

---

*Arrivée de Laurent Desbrini à 19h58.*

### **4 – Acquisition des locaux de l'ancien cinéma d'Aime 2000**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition des 3 lots de copropriété correspondant à l'ancien cinéma d'Aime 2000, négociés au prix de 25 000 €.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 13 mars 2015,  
Le Maire

*A retirer de l'affichage à compter du 15 mai 2015.*